

# La course à celui qui « pissera » le plus vert

**En 2021, il sera interdit de commercialiser de nouvelles chaudières à mazout en Flandre. Chez nous, on pourra toujours. Entre autres différences.**

Les Wallons ont-ils une guerre de retard sur le front vert ? Ou bien, définitivement, eux, c'est eux, et nous, c'est nous ?

## ● Pascale SERRET

**E**n vingt heures de réunion express, le gouvernement flamand a pris une masse de décisions en fin de semaine dernière. Elles sont guidées par les objectifs climatiques européens. Ça veut dire qu'on y combat les combustibles fossiles avec la dernière des énergies, si on peut dire.

Une mesure emblématique : la Flandre veut arrêter la commercialisation de nouvelles chaudières à mazout dès 2021.

La Fédération belge des négociants en combustibles et carburants (Brafc) ne s'en remet pas. Elle évoque « une décision irrationnelle aux conséquences hallucinantes, pour le citoyen, le secteur et l'environnement ».

Et le ministre wallon de l'Énergie Jean-Luc Crucke se demande si ses collègues flamands ne sont pas devenus fous : boucler pareil plan en vingt heures...

La Wallonie va devoir s'y coller, du coup ? C'est prévu dans le

pacte énergétique, rappelle Jean-Luc Crucke. Pour 2035. « Mais déjà quand on négociait le pacte, la Flandre voulait interdire les chaudières au mazout dès 2025. Et voilà qu'elle met la barre à 2021. C'est une fixation. Grand bien leur fasse... » soupire le ministre. Très sceptique.

### « On reste à l'objectif 2035 »

« En Wallonie, nous ne sommes pas dans le même schéma. Déjà, la situation est très différente d'un territoire à l'autre », commente le ministre wallon MR.

En résumé, en Wallonie, plus d'un million de foyers se chauffent au mazout pour 600 000 ménages en Flandre. La densité de population flamande permet un raccordement plus facile au réseau de gaz qu'en Wallonie.

Ceci dit, le « package vert » adopté en Flandre prévoit aussi la fin du raccordement au gaz naturel des nouveaux lotissements, au profit des pompes à chaleur (plus chères qu'une chaudière à ma-

zout ou au gaz).

« La conséquence de toutes ces mesures, c'est que ça va gonfler les prix. Un jeune ménage devra payer fort cher pour mettre une habitation aux nouvelles normes. Nous, nous adoptons une autre philosophie », poursuit Jean-Luc Crucke.

Et c'est quoi, l'option wallonne ? On maintient l'objectif du pacte énergétique : « On reste à la fin des chaudières à mazout pour 2035. » Chaque Région gère en effet sa trajectoire comme elle l'entend.

« Mais on profite de ce temps pour inciter au changement de comportement et pour augmenter la qualité des installations en profitant des nouvelles technologies. On veut rester dans des coûts raisonnables, accessibles. Sinon, ça va changer la sociologie de nos territoires. La Flandre a d'autres moyens. Nous, on fait avec ce qu'on a, tout en restant raisonnable. Si on demandait à la Flandre de tripler ses installations photovoltaïques comme nous voulons le faire d'ici à 2030, elle n'y parviendrait pas non plus », balance Jean-Luc Crucke. ■

**INTERVIEW**

• Pierre VERCAUTEREN

**« L'objectif est de couper l'herbe sous les pieds de Groen »**

**mesures à caractère fortement écologiques que vient d'annoncer le gouvernement flamand, c'est une manière pour la Flandre d'affirmer une différence plus politique ? De fédéraliser par le « vert » ?**

La N-VA fait flèche de tout bois, y compris des matières d'environnement. Elle l'a dit : elle continue d'avancer vers le confédéralisme qui, pour elle, reste un objectif majeur. Mais il faut considérer ces mesures écologiques d'abord à usage interne. Il y a certes une volonté de « verdir » la Flandre, de manière à ce qu'elle apporte sa contribution pour que la Belgique atteigne ses objectifs de la Cop21, mais l'enjeu est surtout de se positionner par rapport à Groen. De couper l'herbe sous le pied des Verts qui ont très fort progressé dans les sondages.

**C'est donc avant tout un enjeu électoral, plus qu'une manière de se positionner, par exemple face à la Wallonie ?**

On voit que ces mesures, ils les prennent en fin de législature, pour marquer les esprits. Avant cela, l'environnement a beaucoup moins été un enjeu. Et non, je ne pense pas que c'est pour se positionner face à la Wallonie.

**L'environnement, ça parle tant que cela à l'électeur ?**

La concurrence est très forte par rapport à la deuxième place. Derrière la N-VA, les places sont chères. Il y a là, pour tous les partis flamands, un fromage sur lequel il convient de grignoter. Le CD&V et l'Open.VLD, qui s'est fait manger son électorat sur le plan du néolibéralisme, sont aussi dans cette logique. Et le contexte y est favorable. Quand on sent une reprise économique, que les effets de la crise se sont atténués, l'attention de l'électorat se porte davantage sur les questions environnementales.

**C'est aussi porteur**

**que l'immigration ?**

Les enjeux à caractère migratoire risquent de retomber, si la tendance au niveau européen se confirme, que les chiffres des flux migratoires continuent à se réduire. C'est comme pour les faits liés au terrorisme. Dans le contexte actuel, on va se retrouver sur des enjeux plus classiques, économiques d'un côté, environnementaux de l'autre. Mais soyons prudents, l'actualité peut jouer. Il suffit que se reproduise une crise comme la dioxine.

**La même préoccupation vaut pour les partis en Wallonie ?**

Historiquement, les résultats électoraux d'Écolo ont précédé ceux de Groen en Flandre. Sous cette impulsion, tous les partis wallons, le cdH mais aussi le PS et même le MR, ont voulu avancer sur un certain nombre de dossiers à caractère environnementaux, même si cela s'est fait de manière plus saccadée. ■

**FLANDRE****MOBILITÉ**

Le 70 km/h devenu la norme sur les routes en Flandre est le plus visible symbole d'une Belgique « à deux vitesses ». Mais en termes de pollution liée aux transports, la Flandre veut aussi imposer la taxation kilométrique pour les particuliers, et une ville comme Anvers a pris des mesures drastiques pour limiter les voitures diesel polluantes.

**HABITAT**

Confrontée à une urbanisation galopante, la Flandre voit disparaître chaque jour six hectares d'espaces ouverts. Le gouvernement flamand veut réduire de moitié cette proportion d'ici à 2025 et a décidé d'interdire toute forme d'urbanisation d'espaces ouverts en Flandre d'ici à 2040, indemnisations à la clé.

**AMIANTE**

Le gouvernement flamand a élaboré un plan d'action pour débarrasser la Flandre de la présence d'amiante à risque dans les constructions. D'ici à 2022, il sera obligatoire de faire procéder à un inventaire de la présence d'amiante lors de la vente d'un immeuble. D'ici à 2032, tous les bâtiments d'avant 2001, en vente ou non, devront en disposer.

**DÉCHETS**

L'introduction d'une éventuelle consigne sur les canettes a suscité de vifs débats, divisant la classe politique en Flandre aussi. Il n'y aura finalement pas de « consigne », mais une batterie de mesures allant de l'interdiction des sacs de plastique à l'usage obligatoire des gobelets réutilisables lors d'organisation d'événements.

**PESTICIDES**

Les Flamands ne peuvent plus utiliser de glyphosate, la substance active contenue notamment dans le désherbant Roundup, décision prise depuis un an. Ça vaut pour les particuliers. Mais l'agriculture flamande reste encore très industrielle et les lobbys sont très puissants pour maintenir certains produits, comme les néonicotinoïdes, qui nuisent aux abeilles.

**BIEN-ÊTRE ANIMAL**

Deux mesures spectaculaires prises tout récemment : le gouvernement flamand a adopté un projet de décret qui interdit d'ici à la fin 2023 l'élevage d'animaux à fourrure ainsi que le gavage, utilisé pour produire du foie gras. Les dix-sept fermes d'élevage de visons et l'unique producteur de foie gras installés en Flandre vont devoir cesser leurs activités.

**ÉNERGIES VERTES**

L'an dernier, 41 296 panneaux photovoltaïques ont été installés en Flandre. C'est nettement plus que les 26 832 panneaux placés en 2016 et l'objectif qui vient d'être annoncé est de 12,6 millions de panneaux solaires supplémentaires d'ici à 2030. Le soutien à l'éolien a aussi été renforcé par le gouvernement. Il y a du retard à rattraper.

**WALLONIE**

Cela restera 90 km/h en Wallonie, où une densité moindre de population ne justifie pas une vitesse plus lente. Même chose pour la taxe au kilomètre, c'est non, car elle pénaliserait fortement les habitants des zones rurales. La priorité est au « verdissement » progressif des flottes de véhicules, tant privés que publics. Au bout, interdiction des diesel trop polluants en 2030.

Même volonté politique en Wallonie de « reconstruire la ville sur la ville ». Le schéma de développement du territoire (SDT) en cours de finalisation prévoit une limitation de l'étalement urbain, et la fin des centres commerciaux en dehors de villes. Priorité à réhabiliter les sites pollués. Reste que l'enjeu est moindre : la Wallonie dispose de beaucoup plus d'espaces.

Rien de similaire en Wallonie : pas d'inventaire « amiante » en vue, sauf pour les bâtiments publics. Les seules mesures prises concernent la gestion des déchets d'amiante, et leur acceptation dans certains parcs à conteneurs, ainsi que l'interdiction du nettoyage des toitures amiantées avec les engins à haute pression. C'est peu.

Pionnière sur le dossier canettes, la Wallonie avait une politique volontariste, qui s'est heurtée aux intérêts du secteur de l'emballage. Faute d'accord entre les trois régions, on a avancé sur l'idée d'une « prime au retour » : 5 centimes (en bons d'achat) pour chaque cannette rapportée. Un principe d'interdiction de l'usage d'ustensiles jetables en plastique a aussi été adopté.

Sur l'interdiction de l'usage du Roundup (la commercialisation restait compétence fédérale), la Flandre a suivi les pas d'une Wallonie bien plus volontariste quant à l'usage des pesticides, y compris pour les limiter en agriculture. La filière « bio », nettement plus importante au sud du pays qu'en Flandre, est de plus en plus valorisée.

L'élevage d'animaux pour la fourrure était déjà interdit depuis des années en Wallonie, où le Parlement doit approuver à la rentrée l'ambitieux Code du bien-être animal, qui sera une référence en Europe. Mais dans la multitude de mesures, pas de trace du gavage. Un accord n'a pas été trouvé, car il y a plus d'un producteur de foie gras en Wallonie !

La bulle des certificats verts et la fin des primes a donné un sacré coup de frein à la filière photovoltaïque wallonne qui s'était bien développée. On tente de la faire redémarrer sur des bases plus saines. Pas facile. Et on attend le « plan Crucke ». En éolien, la croissance est repartie. Avec dix-sept nouveaux mâts au début 2018, il est réaliste pour la Wallonie d'atteindre ses objectifs pour 2020.